GR/EG

# Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

**CIRCULATION**

**RUE ALEXIS CHAUSSINAND (V.C)**
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Alexis Chaussinand par la société Curage Industriel de Gonesse – 12 rue Berthelot – 95502 Gonesse Cedex agissant pour le compte de l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre – 28/30 Pierre Rigaud – 94200 Ivry sur Seine (curage d'un réseau d'assainissement et d'une inspection télévisée),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

## ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Alexis Chaussinand sur le tronçon compris** entre la rue Eugène Duchauffour et l'avenue Henri Barbusse à l'avancement du chantier à compter du **5 février 2024** jusqu'au **9 février 2024** de **8 heures** à **16 heures :**

- **Rue barrée** :
  - **La déviation** se fera par la rue du 19 mars 1962 et les avenues de Verdun et Henri Barbusse,
  - **Mise en impasse** pour les riverains uniquement de part et d'autre du chantier avec **limitation de vitesse à 30 km/h,**
- **Contre sens cyclable neutralisé** : les cyclistes seront invités à mettre pied à terre.

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY s/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société Curage Industriel de Gonesse – 12 rue Berthelot – 95502 Gonesse Cedex.

FAIT EN MAIRIE, LE 22 DEC. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE 26 DEC. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 152 (Val-de-Marne)

Nathalie Leberthon